



Juin 2023

Demande de propositions

Promouvoir l'innovation dans les viviers de talents de l'AIT

Veillez examiner ce document et soumettre votre dossier de candidature par voie électronique à wilpartnerships@bher.ca selon les lignes directrices ci-dessous au plus tard le 4 août 2023, à 23 h 59 HE.

Liste de vérification de la demande

Une demande complète comprend :

1. Le formulaire de demande dûment rempli (fichier en format PDF)
2. Le budget dûment complété (fichier Excel)
3. Tout document supplémentaire (le cas échéant)

Les candidatures, ainsi que toute question relative au processus de candidature, doivent être envoyées par courriel à wilpartnerships@bher.ca

Les demandes ne seront acceptées que si :

- elles sont soumises par voie électronique conformément aux instructions;
- elles sont reçues au plus tard à la date et à l'heure indiquées.

Table des matières

Contenu

Table des matières	1
Contexte	2
Principales considérations	5
Types d'AIT.....	5
Approche en matière de programmes et de partenariats.....	5
Financement.....	5
Objectifs.....	6
Conseils pour la définition des objectifs	6
Calendrier attendu	8
Organisations admissibles.....	8
Étudiants admissibles	9
Exigences relatives à la soumission	9
Exigences minimales du projet.....	9
Dépenses admissibles/inadmissibles	10
Processus d'évaluation	11
Annexe A - Définition de l'AIT	12
Sous-type d'AIT innovant.....	13
Annexe B – Grille d'évaluation.....	16
Annexe C : Glossaire	18
Annexe D: Indicateurs de projet.....	20

Contexte

La Table ronde des affaires + de l'enseignement supérieur (TRAES) a le plaisir d'annoncer une demande de propositions rendue possible grâce au généreux soutien du gouvernement du Canada.

La TRAES s'engage à faire en sorte que chaque étudiant au Canada bénéficie d'une occasion d'apprentissage intégré au travail (AIT) avant l'obtention de son premier diplôme d'études postsecondaires. Dans le cadre de cet engagement, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires afin créer les possibilités d'AIT pour les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les minorités visibles, les étudiants issus de groupes linguistiques minoritaires et les étudiants internationaux.

La rivalité pour les talents est toujours un défi majeur pour les entreprises canadiennes. Les chefs d'entreprise s'attendent à ce que les pratiques de recrutement de leur organisation changent considérablement au cours des cinq prochaines années, en mettant de plus en plus l'accent sur des partenariats avec d'autres organisations pour trouver de nouvelles sources de talents. La collaboration avec les établissements postsecondaires pour offrir des occasions d'AIT innovant peut aider les entreprises à garantir un bassin de talents vaste et stable.

Des solutions basées sur l'AIT sont nécessaires pour soutenir chacune des étapes de la constitution d'un vivier de talents au sein d'une organisation. Au stade du recrutement, nous devons multiplier les occasions non basées sur des stages pour permettre aux étudiants de se familiariser avec le secteur tout en leur donnant la chance de découvrir les cheminements de carrière possibles. Sur cette base, nous devons garantir l'accès à des stages enrichissants qui développent les compétences sociales et émotionnelles des étudiants tout en renforçant leur lien avec le monde du travail.

Les modèles d'AIT innovant sont extrêmement prometteurs en ce qui concerne la participation des petites et moyennes entreprises (PME). Les PME manquent souvent de personnel pour encadrer les étudiants et ont de la difficulté avec le financement de l'AIT, le recrutement et la rigidité des programmes. De nouvelles interventions sont nécessaires pour relever ces défis, notamment les modèles d'AIT émergents tels que les stages de consultation, les projets industriels et l'AIT entrepreneurial, entre autres.

La TRAES s'engage à faire en sorte que tous les employeurs aient accès aux multiples avantages de l'AIT, de la présélection des talents à l'innovation et à la productivité. Pour ce faire, nous continuerons à instaurer des collaborations durables et à long terme entre les intervenants de l'enseignement postsecondaire et de l'industrie.

La TRAES est à la recherche de partenaires pour faire avancer de nouvelles solutions basées sur l'AIT qui aident les entreprises canadiennes à accéder aux talents et à les former. Nous sommes intéressés par des propositions axées sur n'importe quel modèle d'AIT, provenant de toutes les régions du pays, dans l'une ou l'autre des langues officielles, et destinées à n'importe quel sous-groupe d'étudiants ou d'employeurs.

Nous sommes particulièrement intéressés par des propositions dans l'un des domaines prioritaires suivants :

Faire participer de nouveaux employeurs à l'écosystème de l'AIT au Canada. De nombreux employeurs ne connaissent pas les avantages de l'AIT et les occasions connexes de collaborer avec des établissements postsecondaires. Nous devons les sensibiliser davantage et élargir notre portée aux échelles régionale et nationale, en mettant l'accent sur les employeurs les plus difficiles à joindre qui n'ont jamais travaillé avec des étudiants postsecondaires. En fin de compte, nous voulons que tous les employeurs puissent bénéficier de l'AIT, peu importe la taille de l'entreprise, le secteur ou la région.

Augmenter la participation des PME à l'AIT. Les PME représentent 99,8 % des entreprises pourvoyeuses d'emploi au Canada, les petites entreprises constituant 97,9 % et les moyennes entreprises, 1,9 %. Il demeure cependant beaucoup trop difficile pour les PME de participer à l'AIT. Les quatre principaux obstacles sont : a) les ressources en personnel pour superviser et encadrer les étudiants en AIT ; b) les contraintes financières ; c) les défis de recrutement ; et d) la rigidité des programmes d'AIT. Pour relever ces défis, nous avons besoin d'interventions créatives, y compris, mais sans s'y limiter, des options à faible risque pour donner aux PME un « avant-goût » de l'AIT, une flexibilité accrue des programmes, une conception conjointe avec les principales parties prenantes et un soutien sur mesure pour guider le recrutement en AIT.

Constituer une main-d'œuvre entrepreneuriale. Les entrepreneurs en devenir sont divers et ont besoin d'un mentorat solide pour créer leur entreprise et contribuer à la croissance économique du Canada. Mais l'entrepreneuriat ne se résume pas à la création d'entreprises : les organisations ont besoin de personnes créatives capables de résoudre des problèmes et de faire preuve d'esprit entrepreneurial, par exemple en cernant les occasions, en faisant preuve d'initiative et en mettant à l'essai de nouvelles approches. L'AIT entrepreneurial est nécessaire pour cultiver la création d'entreprises et soutenir la pensée entrepreneuriale au sein des organisations, ce qui est lié à l'augmentation du rendement et des profits. L'AIT entrepreneurial est très varié et comprend l'entrepreneuriat et les stages au sein d'entreprises en démarrage, entre autres.

Attirer de nouvelles sources de talents dans les secteurs prioritaires. Le défi de trouver et d'attirer de nouvelles sources de talents en début de carrière est considérable pour les entreprises canadiennes, surtout dans les domaines des soins de santé, de la construction, de la fabrication, des services, de l'énergie, des métiers spécialisés, des STIM et de l'économie verte, entre autres. Malheureusement, de nombreux étudiants qui pourraient apporter une contribution significative à ces secteurs ne sont pas au courant des possibilités qui s'offrent à eux. Par exemple, les étudiants en arts, en sciences humaines et en sciences sociales sont moins susceptibles de participer à l'AIT et manquent souvent d'occasions de réseauter avec l'industrie et d'explorer les options de carrière. Des approches novatrices en AIT sont nécessaires pour combler ce fossé, en aidant les entreprises à attirer ces étudiants, tout en renforçant l'exploration des options de carrière auprès des étudiants sous-représentés en AIT.

Principales considérations

Les propositions doivent décrire les occasions d'AIT générées, les programmes post-secondaires soutenus et l'approche en matière de partenariats et de programmes.

Types d'AIT

Votre programme peut inclure une ou plusieurs des 9 approches **standards** de l'AIT et/ou un ou plusieurs modèles **innovants** d'AIT. Les détails sur les types d'AIT standards et les modèles innovants se trouvent à l'annexe A.

Approche en matière de programmes et de partenariats

Nous sommes à la recherche de partenaires en AIT ayant un **nouveau programme prêt à être lancé** ou un **programme existant à élargir** (vous augmenterez la capacité d'un programme existant au niveau régional ou pancanadien).

Nous sommes à la recherche de partenaires bien établis dont la marque inspire confiance dans le secteur de l'éducation et des compétences. Les partenaires doivent avoir des relations et des liens solides avec les établissements postsecondaires et les employeurs.

Votre programme peut être dirigé par une seule organisation, deux organisations ou un consortium de trois organisations ou plus. Quelle que soit l'approche du partenariat, nous attendons de votre programme qu'il offre des occasions d'AIT de qualité aux étudiants postsecondaires.

Financement

Les candidats peuvent soumettre des propositions pour des programmes d'AIT de petite, de moyenne ou de grande envergure jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

Nous examinerons la demande de financement en fonction de l'ampleur du programme (c'est-à-dire du nombre d'occasions d'AIT) et de la profondeur de l'engagement avec les étudiants et les employeurs méritant l'équité. Nous nous attendons à financer davantage de projets d'un montant égal ou inférieur à 250 000 \$. Nous nous attendons à ce que les projets financés au-delà de ce montant soient de grande envergure et/ou aient un effet

significatif sur une population cible d'étudiants méritant l'équité.

Les demandes de financement doivent être proportionnelles à l'envergure du programme (c'est-à-dire au nombre d'AIT), à l'effet sur les écosystèmes d'AIT, au degré d'efficacité pour atteindre les populations cibles et au potentiel de viabilité à long terme.

Objectifs

Les candidats doivent fixer des objectifs de possibilités d'AIT garanties, c'est-à-dire le nombre total d'étudiants différents qui vivront une expérience d'AIT pendant toute la durée de leur projet. Les étudiants doivent être inscrits à leur premier diplôme dans un établissement postsecondaire canadien.

Dans le formulaire de demande, nous demandons :

- Un objectif global en matière d'AIT : Le nombre total d'étudiants différents qui vivront une expérience d'AIT pendant toute la durée de votre projet.
- Un objectif d'AIT par volet : Le nombre d'étudiants différents qui vivront une expérience d'AIT dans chaque volet du programme. Le total de vos « objectifs d'AIT par volet » doit être égal à votre « objectif global en matière d'AIT ».
- Veuillez noter que les étudiants qui participent à plusieurs volets du programme d'AIT ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois aux fins de l'atteinte de votre objectif.

Voir l'annexe C pour une définition détaillée des possibilités d'AIT.

Conseils pour la définition des objectifs

- Gardez à l'esprit la définition des possibilités d'AIT de la TRAES : des étudiants différents inscrits à leur premier diplôme dans un ou plusieurs établissements postsecondaires canadiens qui vivront une expérience d'AIT tout au long de la durée de votre projet.
- Les candidats retenus seront tenus d'obtenir et de fournir un profil démographique pour chaque occasion d'AIT garantie. Ce profil est recueilli au moyen d'une enquête préalable standardisée de 5 minutes auprès des étudiants.
- À l'étape de l'accord-cadre de financement (ACF), les candidats retenus devront également fixer des sous-objectifs relatifs à la participation de groupes démographiques méritant l'équité, par exemple les Autochtones, les personnes ayant un handicap, les minorités visibles, les étudiants issus de groupes linguistiques minoritaires et les étudiants internationaux. Veuillez noter que les candidats retenus ne sont pas tenus d'indiquer un objectif pour chaque groupe démographique d'étudiants, mais nous attendons d'eux qu'ils réfléchissent attentivement à l'élaboration d'objectifs

réalistes pour les groupes démographiques les plus susceptibles d'être associés à leur projet.

- Nous vous encourageons à fixer des objectifs SMART (c'est-à-dire spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis) :
 1. **Spécifiques.** Vos objectifs doivent être liés aux résultats attendus de votre programme et à la volonté de la TRAES de favoriser la création d'occasions d'AIT pour les étudiants avant l'obtention de leur premier diplôme. Vous devrez fournir le profil démographique pour chaque occasion d'AIT garantie. Ce dernier est recueilli par le biais d'une enquête préalable standardisée de 5 minutes auprès des étudiants.
 2. **Mesurables.** Vos objectifs doivent être mesurables. Les candidats retenus travailleront avec une société d'évaluation tierce ([Blueprint ADE](#)) pour mesurer les progrès réalisés par rapport à des objectifs précis, notamment en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Cela comprendra l'administration de trois enquêtes standardisées : i) enquête préalable auprès des étudiants ; ii) enquête postérieure auprès des étudiants ; iii) enquête auprès des employeurs. L'enquête postérieure auprès des étudiants et l'enquête auprès des employeurs peuvent être adaptées pour suivre des résultats propres à votre programme. Voir l'annexe D pour la liste des indicateurs pour lesquels vous devrez effectuer un suivi avec le soutien de Blueprint.
 3. **Atteignables.** Vous devez être confiant de pouvoir atteindre l'objectif d'AIT que vous vous êtes fixé en fonction de votre capacité, de vos ressources et des populations ciblées. Lorsque vous déterminez le nombre total d'AIT que votre organisation réalisera, veuillez tenir compte de l'obligation de recueillir des données démographiques par le biais d'un sondage préalable de 5 minutes auprès des étudiants, et ce, pour chaque occasion d'AIT. De plus, tenez compte des nuances de votre population cible, du fait que vous offrez des occasions d'AIT dans un cadre scolaire ou parascolaire, et de votre expérience passée de projets similaires.
 4. **Réalistes.** Cet aspect des objectifs SMART est réalisé pour vous par la TRAES. L'AIT offre aux étudiants la possibilité de faire le pont entre l'apprentissage en classe et le monde du travail en appliquant leurs compétences dans un cadre pratique. En participant au programme d'AIT de la TRAES, vous contribuez à l'atteinte d'un objectif que partage le gouvernement du Canada, soit de faire en sorte que 100 % des étudiants postsecondaires du Canada aient accès à une forme quelconque d'AIT avant l'obtention de leur diplôme.
 5. **Temporellement définis.** Il est important de définir la période pendant laquelle vous vous engagez à atteindre vos objectifs d'AIT. Nous vous demandons de fixer des objectifs d'AIT pour chaque trimestre, en

fonction des programmes prévus, afin de vérifier si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs. Bien entendu, l'atteinte des objectifs d'AIT peut s'étaler sur plusieurs cohortes d'étudiants, et vous pouvez avoir plusieurs volets de programme avec chacun son propre échéancier.

Calendrier attendu

Dans la plupart des cas, les partenariats d'AIT devraient durer de 12 à 14 mois, bien que certains types de partenariats puissent avoir une durée plus courte. Les partenariats d'AIT bénéficiant d'un financement plus élevé devraient durer de 16 à 18 mois, bien que nous soyons ouverts à examiner des propositions pour des durées plus courtes.

Les candidats retenus commenceront à offrir des programmes d'AIT au cours du semestre d'hiver de l'année scolaire 2023-2024, et les partenaires offriront des programmes d'AIT pendant au moins une année scolaire. Les partenaires peuvent prévoir du temps avant la période de prestation de l'AIT pour préparer le programme (p. ex., embaucher du personnel) et après la période de prestation de l'AIT pour finaliser le projet (p. ex., rapports finaux). Tous les programmes doivent être terminés au plus tard le 1^{er} mars 2025.

Les candidats retenus devront fournir des rapports réguliers sur le projet, y compris des rapports mensuels et trimestriels, ainsi qu'un rapport final.

Dates clés	Description
19 juin 2023	Lancement de la demande de propositions
Du 26 juin au 19 juillet 2023	Séances de questions-réponses (en anglais et en français)
4 août 2023	Date limite de soumission. Veuillez soumettre les demandes complétées à wilpartnerships@bher.ca .

Organisations admissibles

Parmi les organisations admissibles figurent :

- les employeurs canadiens;
- les associations liées à un employeur canadien (locales, régionales, provinciales, fédérales);
- les universités, collèges, écoles polytechniques et cégeps canadiens financés par des fonds publics.

Étudiants admissibles

Aux fins de ce financement, les étudiants sont définis comme répondant aux critères suivants :

- Étudiants inscrits à leur **premier certificat, diplôme ou grade** dans un établissement d'enseignement postsecondaire (collèges, universités, écoles polytechniques et cégeps).
- Citoyens canadiens, résidents permanents, étudiants internationaux/ titulaires d'un visa, ou personnes bénéficiant du statut de réfugié en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Légalement autorisés à travailler au Canada conformément à la législation et aux règlements provinciaux ou territoriaux pertinents.

Remarque : le financement ne peut pas servir à créer des stages pour étudiants diplômés et/ou diplômés récents.

Exigences relatives à la soumission

- Soumission en ligne uniquement : Les demandes doivent être soumises par voie électronique à wilpartnerships@bher.ca au plus tard le 4 août 2023, à 23 h 59 HE.
- Modèles requis : Pour assurer une évaluation efficace et équitable, les demandes doivent être soumises en utilisant les modèles fournis :
 - Formulaire de demande dûment rempli (fichier en format PDF)
 - Budget dûment complété (fichier Excel)
 - Tout document supplémentaire (le cas échéant)
- Un formulaire modifié peut entraîner un retard dans le processus d'évaluation ou le rejet de votre candidature.

Exigences minimales du projet

- Admissibilité
 - Les AIT proposés doivent répondre aux critères énoncés à l'annexe A.
 - Les étudiants bénéficiant d'expériences d'AIT doivent satisfaire à la définition des étudiants admissibles (voir plus haut).

- **Reconnaissance du financement fédéral** : Mentionner le gouvernement du Canada, Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) et la TRAES dans toutes les communications concernant le projet.
- **Évaluation des résultats du projet** : Accepter de participer pleinement à tout processus d'évaluation concernant l'initiative. Cela comprend le fait de travailler avec un partenaire d'évaluation tiers (Blueprint ADE) désigné par la TRAES pour assurer la collecte efficace des données requises pour votre projet. Par exemple, vous devrez mener une enquête préalable standardisée de 5 minutes auprès de chaque étudiant de votre programme, ainsi qu'une enquête postérieure auprès des étudiants et une enquête auprès des employeurs. Les candidats retenus devront se conformer aux exigences en matière de rapports réguliers et continus afin que la TRAES puisse s'acquitter de ses propres obligations en matière de rapports réguliers auprès du gouvernement fédéral.
- Blueprint a été fondée en 2017 pour soutenir les décideurs et les praticiens dans l'élaboration de solutions dynamiques à des défis changeants afin d'améliorer la vie des Canadiens. Nous y arrivons en réunissant divers consultants et professionnels du monde des affaires pour offrir aux organisations un soutien personnalisé, notamment en matière d'évaluation, de recherche sociale, de développement social, de conseil, de conception, de projets de démonstration et d'analyse. En misant sur ces compétences et ces expériences, Blueprint s'assure que les services offerts aux organisations répondent le mieux possible à leurs besoins et leur fournissent la clarté et les preuves nécessaires pour favoriser le changement et aider leur clientèle cible.

Dépenses admissibles/inadmissibles

Le financement peut être utilisé pour les coûts normaux du programme. Tous les coûts doivent être raisonnables et directement liés à la réalisation du projet.

- Parmi les coûts admissibles figurent les salaires du personnel, le matériel et les fournitures, les services professionnels, les communications et la sensibilisation. Veuillez noter que **vos dépenses administratives ne doivent pas dépasser 15 % du coût total du projet.**
- Parmi les coûts inadmissibles figurent, sans s'y limiter, les salaires, les allocations ou les subventions pour les étudiants en AIT; tout prix ou

autres formes de rémunération basée sur le rendement des étudiants en AIT; les coûts de recherche et de développement, etc.

Veillez noter que la décision finale concernant l'admissibilité au financement sera prise par la TRAES à l'étape de la négociation du contrat.

Processus d'évaluation

Toutes les demandes seront évaluées conformément à la grille d'évaluation figurant à l'annexe B.

Annexe A - Définition de l'AIT

Aux fins de la présente demande de propositions, l'AIT est défini comme :

« ...un modèle et un processus d'éducation par l'expérience dans le cadre d'un programme d'études qui intègre de manière formelle et intentionnelle les études d'un étudiant dans un lieu de travail ou de pratique. Les expériences d'AIT se caractérisent par un partenariat engagé entre au moins : un établissement d'enseignement, une organisation hôte et un étudiant. L'AIT peut se réaliser dans le cadre d'un cours ou d'un programme et comprend la production de résultats d'apprentissage liés à l'employabilité, à la responsabilité personnelle et à la formation continue. »

Une expérience d'AIT est censée être bénéfique à l'étudiant et à l'organisation hôte. Les effets globaux et cumulatifs d'un nombre croissant d'expériences d'AIT positives sont les suivants :

a) une éducation de meilleure qualité; b) une main-d'œuvre plus qualifiée; et c) une économie plus compétitive.

Une expérience d'AIT :

- met à contribution des étudiants d'établissements postsecondaires.
- expose les étudiants à des activités et/ou expériences professionnelles authentiques.
- mobilise des employeurs du secteur des entreprises à but lucratif, d'organisations à but non lucratif et/ou du gouvernement (appelés « organisations hôtes »).
- peut donner une valeur immédiate ou future à l'organisation hôte et à l'étudiant.
- prévoit l'évaluation du rendement des étudiants et des résultats de l'AIT par l'EPS et/ou les employeurs.
- peut être basée sur un programme d'études (donnant droit à des crédits - avec évaluation et prise en compte pour la réussite d'un cours ou l'obtention d'un diplôme) ou sur un programme parallèle (ne donnant pas droit à des crédits - avec vérification ou évaluation par l'employeur (« programme parallèle » signifie complémentaire à un programme d'études).
- est conforme à toutes les lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations en matière de santé et de sécurité.

Parmi les types d'AIT qui peuvent être créés, on compte :

1. **L'enseignement coopératif** : L'enseignement coopératif en alternance consiste à alterner des périodes d'études et des périodes de travail rémunéré. Le stage coopératif consiste en plusieurs périodes de travail coopératif consécutives. Dans les deux cas, les stages permettent à l'étudiant d'acquérir de l'expérience dans un milieu de travail lié à son domaine d'études. Le nombre de stages requis varie selon le programme, mais le temps consacré aux stages doit représenter au moins 30 % du temps consacré aux études pour les programmes de plus de deux ans et 25 % du temps pour les programmes de deux ans et moins.
2. **Stage** : Il s'agit d'une expérience professionnelle ou d'un stage pratique spécifique à une discipline, supervisé et structuré, rémunéré ou non, et donnant droit à des crédits universitaires. Les stages peuvent avoir lieu au milieu d'un programme d'études ou après avoir terminé tous les cours et avant l'obtention du diplôme. Les stages peuvent être de n'importe quelle durée, mais ils durent généralement de

12 à 16 mois.

3. **Stage d'apprenti** : Il s'agit d'un accord entre une personne (un apprenti) qui souhaite acquérir une compétence et un employeur qui a besoin d'un travailleur qualifié et qui est prêt à parrainer l'apprenti et à lui fournir une expérience pratique rémunérée sous la direction d'un compagnon certifié dans un environnement de travail propice à l'apprentissage des tâches, des activités et des fonctions d'un travailleur qualifié. Le processus comprend environ 80 % d'expérience en milieu de travail et 20 % de formation technique en classe. Selon le métier, il dure de 2 à 5 ans. L'expérience en milieu de travail et la formation technique sont des composantes essentielles de l'expérience d'apprentissage.
4. **Entrepreneuriat** : Permet à un étudiant de tirer parti de ressources, d'un espace, d'un mentorat et/ou d'un financement pour s'engager dans les premières étapes du démarrage d'une entreprise et/ou pour faire avancer des idées externes qui répondent à des besoins du monde réel, en vue d'obtenir des crédits scolaires.
5. **Projets de recherche appliquée** : Les étudiants participent à des recherches qui se font principalement en milieu de travail, y compris des projets de conseil, de conception ou de recherche communautaire.
6. **Apprentissage par le service** : L'apprentissage par le service communautaire (ASC) intègre un service communautaire pertinent à l'enseignement en classe et à la réflexion critique afin d'enrichir l'expérience d'apprentissage et de renforcer les communautés. Dans la pratique, les étudiants travaillent en partenariat avec une organisation communautaire pour appliquer leurs connaissances disciplinaires à un défi désigné par la communauté.
7. **Stage professionnel ou clinique obligatoire** : Il s'agit d'une expérience de travail sous la supervision d'un professionnel agréé ou licencié expérimenté (par exemple, un précepteur) dans toute discipline qui exige une expérience de travail basée sur la pratique pour l'obtention d'une licence ou d'une certification professionnelle. Le stage n'est généralement pas rémunéré et, comme le travail est effectué dans un cadre supervisé, normalement les étudiants n'ont pas leur propre charge de travail.
8. **Stage sur le terrain** : Il permet aux étudiants d'acquérir une expérience pratique intensive à temps partiel ou à court terme dans un environnement lié à leur sujet d'étude. Les stages sur le terrain peuvent ne pas nécessiter la supervision d'un professionnel agréé ou autorisé, et les heures d'expérience de travail ne constituent pas une condition pour l'obtention d'une certification professionnelle. Les stages sur le terrain sont des expériences éducatives intégrées au travail qui ne sont pas couvertes par d'autres formes de stage, telles que les stages coopératifs, les stages cliniques, les stages pratiques et les stages en entreprise.
9. **Expérience professionnelle (à temps plein ou à temps partiel)** : L'étudiant intègre un ou deux stages dans son programme d'études. Ces stages lui permettent d'acquérir de l'expérience dans un milieu de travail lié à son domaine d'études et/ou à ses objectifs de carrière.

Sous-type d'AIT innovant

Les modèles d'AIT innovant comprennent des innovations ou des variations par rapport aux modèles traditionnels. Ils comprennent aussi de nouvelles formes d'AIT qui ne relèvent pas

des catégories et des types traditionnels d'AIT.

Voici quelques exemples de modèles d'AIT innovant (liste non exhaustive) :

1. **Projets industriels** : Les étudiants travaillent individuellement ou en équipe à des projets industriels qui sont intégrés à leur programme d'études, avec une supervision scolaire appropriée et une rétroaction de l'industrie.
2. **Micro-placements** : Les étudiants travaillent individuellement ou en équipe pour de courtes périodes allant de deux à dix jours.
3. **Hackathons/compétitions/événements** : Les étudiants participent à de courtes séances en partenariat avec l'industrie qui leur permettent d'appliquer leurs connaissances pour résoudre des problèmes et/ou d'en apprendre davantage sur les besoins de l'industrie et de créer des liens.
4. **Camps d'entraînement** : Les étudiants acquièrent des compétences en demande dans un environnement au rythme rapide qui comprend diverses activités pertinentes pour l'industrie, le travail d'équipe, l'engagement avec des employeurs et des experts en la matière.
5. **Incubateurs et accélérateurs** : Les étudiants participent à un espace de travail, bénéficient d'un mentorat et d'autres soutiens pour explorer le développement d'une nouvelle entreprise. Dans d'autres cas, les étudiants sont placés ou entreprennent des projets pour une entreprise en démarrage.
6. **AIT virtuel ou simulé** : Les étudiants participent à une occasion d'apprentissage immersif conçue pour simuler un environnement de travail réel. Des intervenants du secteur participent à la conception conjointe d'environnements virtuels ou simulés, qui peuvent être dispensés en personne ou virtuellement.
7. **Écoles de terrain** : Ce modèle fait participer les étudiants postsecondaires à un apprentissage interdisciplinaire fondé sur l'expérience et le lieu, en fonction de leur pratique créative ou artistique.
8. **Prestations** : Ce modèle vise spécifiquement à fournir des occasions bien définies avec des résultats d'apprentissage définis pour les étudiants de programmes menant à des professions basées sur la prestation.
9. **Autre (Préciser)**

Voici quelques exemples d'approches innovantes par rapport aux modèles traditionnels (liste non exhaustive) :

10. **Modèles d'apprentissage partagé** : Les apprentis sont guidés au fil des étapes de leur apprentissage et peuvent alterner entre divers employeurs pendant leur formation en milieu de travail. Les modèles d'apprentissage partagé peuvent être dirigés par des syndicats, des consortiums d'employeurs et/ou des intermédiaires tiers.
11. **Consultation** : Les étudiants travaillent individuellement ou en équipe pour offrir des services de conseil à des entreprises. Les services de consultation peuvent être offerts par des équipes interdisciplinaires qui comprennent des professionnels d'expérience et des étudiants de premier cycle d'établissements postsecondaires participants. Ce

modèle peut être utilisé pour des projets de recherche appliquée et des stages, par exemple.

12. **Stages de recherche interdisciplinaire** : Ce modèle permet à des étudiants postsecondaires de participer à des recherches interdisciplinaires pour le compte d'un chercheur principal de leur établissement et/ou d'une organisation hôte.

Si vous souhaitez proposer une variante spécifique d'un modèle d'AIT traditionnel, y compris mais non exclusivement les variantes ci-dessus, veuillez décrire cette approche dans votre demande.

Annexe B – Grille d'évaluation

Critère	Sommaire
Expériences d'AIT (40 %)	
Programme d'apprentissage intégré au travail	<p>Le ou les volet(s) d'AIT proposé(s) offre(nt) des occasions admissibles d'AIT.</p> <p>Le ou les volet(s) d'AIT proposé(s) offre(nt) une structure incitative forte pour les étudiants participants (p. ex. salaire, crédits scolaires, dossier d'activités parascolaires, etc.).</p> <p>Un objectif et une proposition de valeur clairs sont décrits pour le programme d'AIT et chaque volet du programme d'AIT.</p>
Représentation	<p>Le projet d'AIT proposé aura des effets sur le(s) domaine(s) prioritaire(s) visé(s) par la demande de propositions.</p> <p>Le projet d'AIT proposé répond aux besoins uniques en matière de compétences et de formation des étudiants et des partenaires communautaires et/ou industriels ciblés.</p> <p>Le projet d'AIT proposé est utile à la communauté ciblée et démontre une compréhension de celle-ci.</p>
Expérience de l'étudiant	L'expérience de l'étudiant est claire, détaillée et témoigne d'une expérience d'AIT de qualité. Elle est utile tant pour l'étudiant que pour le ou les partenaire(s) communautaire(s) et/ou industriel(s).
Exposition au secteur	<p>Chaque expérience d'AIT démontre un engagement de qualité avec un ou des partenaire(s) communautaire(s) et/ou industriel(s).</p> <p>Chaque étudiant aura une interaction réelle et directe avec un ou des partenaire(s) communautaire(s) et/ou industriel(s).</p>
Soutien aux étudiants	Les étudiants bénéficient d'un soutien adéquat avant, pendant et après l'activité d'apprentissage intégré au travail afin de s'assurer que leur expérience d'AIT est fructueuse.
Qualité du programme d'AIT (30 %)	
Résultats	Des résultats clairs sont définis pour l'étudiant et pour le(s) partenaire(s) communautaire(s) et/ou industriel(s). Les résultats de ce projet correspondent aux domaines prioritaires décrits dans la demande de propositions.
Plan de projet	Plan de projet détaillé avec indication des étapes clés. Comprend tout risque qui pourrait survenir et des stratégies d'atténuation respectives.

Expérience	<p>Les rôles et les expériences pertinentes des membres de l'équipe sont clairement définis.</p> <p>Les relations entre l'organisation et les principaux intervenants sont décrites clairement.</p> <p>L'organisation possède un niveau d'expérience des programmes d'AIT et de leur mise en œuvre convenable pour l'ampleur et la portée de sa demande.</p>
Assurance de la qualité	Les mécanismes d'assurance de la qualité sont clairement décrits pour chaque volet du programme d'AIT.
Plan d'évaluation	Volonté démontrée de collaborer avec Blueprint pour mettre en œuvre le plan d'évaluation.
Budget du projet d'AIT (20 %)	
Budget	<p>Le budget est suffisamment détaillé, logique et indicatif de l'utilisation et du montant du financement requis pour le type de projet.</p> <p>Le budget comprend des dépenses admissibles.</p> <p>Le nombre d'expériences d'AIT témoigne d'un bon rapport qualité-prix, compte tenu du montant du financement, et aide la TRAES à se rapprocher de son objectif.</p>
Faisabilité et viabilité du projet d'AIT (10 %)	
Faisabilité	Le projet est réalisable, doté de ressources financières et humaines suffisantes, et l'échéancier est réaliste.
Participation des parties prenantes	<p>Le projet comprend un plan d'engagement des parties prenantes ainsi que des détails sur la mobilisation des populations ciblées, notamment les étudiants et les employeurs et les partenaires communautaires et/ou industriels.</p> <p>Des descriptions sont fournies pour toutes les organisations qui seront chargées de l'administration d'une partie importante du projet.</p>
Viabilité	Le plan de viabilité du projet est réaliste, et le projet peut être maintenu au-delà de la période de financement de la TRAES.
Stratégie de transfert de connaissances	La proposition décrit clairement l'approche prévue pour exprimer et communiquer l'information sur le projet et ses résultats.

Annexe C : Glossaire

Condition	Définition	Exemple
Occasions d'AIT promises	<p>Le nombre total d'occasions d'AIT que vous vous engagez à offrir pendant la durée de l'accord.</p> <p>Les occasions d'AIT garanties doivent être réalisées par des étudiants différents qui sont inscrits à leur premier diplôme dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien.</p> <p>Il est entendu que pour être comptabilisée comme une occasion d'AIT garantie, une occasion d'AIT doit être réalisée avant la fin de la durée du présent accord.</p>	<p>Vous vous engagez à créer 500 occasions d'AIT dans le cadre de l'ACF. Pour être comptabilisées, toutes les occasions d'AIT devront avoir été réalisées avant la fin de l'ACF.</p> <p>De plus, les occasions d'AIT garanties doivent être réalisées par des étudiants différents (c.-à-d. 500 AIT pour 500 étudiants postsecondaires différents) qui sont inscrits à leur premier diplôme dans un établissement postsecondaire canadien.</p>
Objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion pour les étudiants	<p>Ces catégories démographiques d'étudiants sont basées sur l'analyse ACS+ du gouvernement fédéral. Il s'agit des catégories suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Genre • Autochtone • Handicap • Minorité visible • Étudiant international • Francophone 	<p>Votre programme a un objectif de 500 occasions d'AIT garanties. Sur la base des données démographiques des étudiants dont vous disposez, vous vous êtes fixé pour objectif d'engager 200 étudiants internationaux, 25 étudiants en situation de handicap et 150 étudiants appartenant à une minorité visible.</p>
Employeurs sensibilisés	<p>Le nombre total d'employeurs uniques ayant reçu des informations et/ou une invitation à participer à un programme d'AIT financé par la TRAES.</p>	<p>Vous envoyez un courriel de masse à 200 employeurs pour promouvoir votre programme d'AIT financé par la TRAES.</p> <p>Vous organisez un atelier d'apprentissage à</p>

	<p>Les employeurs peuvent avoir reçu tout type de communication concernant les avantages de l'AIT et/ou les occasions de participer à un aspect ou à une étape de la prestation de l'AIT.</p>	<p>l'heure du midi pour offrir des ressources aux employeurs sur la manière d'intégrer efficacement les étudiants pendant leur expérience d'AIT. Dix employeurs participent à la session.</p>
<p>Employeurs participants</p>	<p>Le nombre total d'employeurs différents participant à la prestation d'occasions d'AIT aux étudiants. Les employeurs peuvent participer à n'importe quel aspect ou étape de la prestation de l'AIT.</p> <p>Veillez indiquer le nombre total d'employeurs publics, privés et à but non lucratif participant à la prestation d'occasions d'AIT aux étudiants.</p>	<p>Votre projet a mobilisé un total de 106 employeurs qui ont participé à des occasions d'AIT non fondées sur un stage. Plus précisément, 100 employeurs ont participé à des hackathons (par exemple, en tant que juges pour une compétition étudiante) et 6 employeurs ont participé à des projets interdisciplinaires dans l'industrie (par exemple, en classe).</p> <p>De plus, vous avez recruté 45 employeurs pour offrir des occasions d'AIT sous forme de stages. Plus précisément, votre projet comprend 25 employeurs qui ont embauché des stagiaires et 20 employeurs qui ont embauché des étudiants pour des expériences de travail.</p>

Annexe D: Indicateurs de projet

Tout au long de la mise en œuvre du projet, il est prévu que vous travailliez avec Blueprint pour recueillir des données par rapport à des indicateurs standardisés concernant les étudiants et les employeurs. Il s'agit notamment d'administrer une enquête standardisée préalable et postérieure auprès des étudiants, ainsi qu'une enquête auprès des employeurs.

Les indicateurs démographiques des élèves sont saisis dans une enquête préalable standardisée de 5 minutes et comprennent les éléments suivants :

1. **Âge.** L'âge de l'étudiant au début du programme.
2. **Gendre.** L'identité personnelle et sociale d'une personne en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement un homme ou une femme).
3. **Statut d'Autochtone.** Une personne autochtone est un Indien de l'Amérique du Nord ou un membre d'une Première Nation, un Métis ou un Inuit. Les Indiens de l'Amérique du Nord ou les membres d'une Première Nation comprennent les Indiens inscrits ou issus d'un traité, ainsi que les Indiens non inscrits.
4. **Minorités visibles.** Une personne appartenant à une minorité visible est une personne (autre qu'un Autochtone tel que défini ci-dessus) qui n'est pas de couleur/race blanche, quel que soit son lieu de naissance.
5. **Personnes en situation de handicap.** Une personne en situation de handicap est une personne qui présente une déficience physique, mentale, sensorielle, psychiatrique ou d'apprentissage durable ou récurrente et qui : i) se considère comme désavantagée sur le plan de l'emploi en raison de cette déficience; ii) pense qu'un employeur ou un employeur potentiel est susceptible de la considérer comme désavantagée sur le plan de l'emploi en raison de cette déficience; iii) a des limitations fonctionnelles dues à sa déficience qui ont fait l'objet de mesures d'adaptation dans son emploi ou son lieu de travail actuel.
6. **Première langue officielle.** La langue officielle (anglais ou français) avec laquelle une personne s'identifie le mieux, c'est-à-dire la langue officielle dans laquelle une personne est généralement le plus compétente.
7. **Nouveaux arrivants.** Les nouveaux arrivants sont des personnes qui ont obtenu le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent jusqu'à cinq ans avant la collecte des données.
8. **Type de diplôme/titre.** Le type de diplôme ou de titre d'études postsecondaires visé par l'étudiant.
9. **Discipline.** Le domaine d'études privilégié par l'étudiant dans le cadre de son programme.
10. **Étudiants internationaux.** Indiquer si l'étudiant est un étudiant international.
11. **Statut d'inscription.** Le statut de l'étudiant par rapport à ses études.
12. **Année d'études.** L'année d'études de l'étudiant au début de l'occasion d'AIT.

La TRAES a besoin de données pour chacun des indicateurs susmentionnés. Ces données sont requises pour chaque occasion d'AIT promise. Les données des participants au programme d'AIT sont désagrégées et recueillies au moyen d'une enquête standardisée ou d'une autre méthode recommandée par la TRAES. Toutes les données seront anonymisées ou dépersonnalisées de façon appropriée par le récipiendaire, de sorte que tous les renseignements personnels aient été supprimés de façon appropriée et ne puissent être reconstitués, manipulés, inspectés, analysés ou autrement modifiés pour obtenir des renseignements personnels, ou pour identifier les participants ou faire le lien avec leurs renseignements personnels.

L'enquête postérieure auprès des étudiants mesure les résultats par rapport aux types d'AIT, à la préparation au marché du travail, à l'amélioration des compétences, à l'acquisition de compétences, au développement de carrière, à la connexion avec le marché du travail et à l'obtention d'un emploi à la suite de l'occasion. Il est possible de travailler avec Blueprint ADE pour saisir d'autres indicateurs propres au projet dans l'enquête postérieure auprès des étudiants et dans l'enquête auprès des employeurs.

Les indicateurs relatifs aux employeurs comprennent la taille de l'organisation, le secteur d'activité, la région, le type d'employeur, le nombre d'AIT et d'autres indicateurs permettant de mesurer les résultats du programme. Vous pouvez travailler avec Blueprint pour faire le suivi d'autres résultats propres au projet dans le cadre de l'enquête auprès des employeurs.